

# Commune de THEZAN DES CORBIERES

## Compte rendu de la séance du jeudi 11 mars 2021

**Sont présents :** Philippe PUECH, Hugues DAUTHERIVES, Joëlle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Franck THOMAS, Christine RAMON, Stéphanie MANUS, Marie-Charlotte FAVRELLE, Aude GILABERT, David LATHAM, Céline OURLIAC.

**Sont absents :** Daniel BOUNIOL, Patrick DAPOT, Frédéric DAPOT

### **1) Examen du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021 :**

Procès-verbal validé

### **2) Secrétaire de séance :** Géraldine DULARY

### **3 Finances : présentation et vote des comptes administratifs 2020 :**

#### **Mr FISCHER Jean-Philippe :**

##### **a) Budget principal M14**

###### **M14- Opérations de l'exercice 2020**

\* Recettes de fonctionnement : 693 909.78

**Résultat de l'exercice : + 74 136.34**

Résultats reportés + 53 949.49

**Résultats de fonctionnement : + 128 085.83**

\*Dépenses d'investissement : 56 685.95

\*Recettes d'investissement : 220 452.34

**Résultat de l'exercice : + 163 766.39**

Résultats reportés : - 85 853.35

**Résultats d'investissement : + 77 913.04**

**Total Résultats 2020 + 205 998.97**

###### **Affectation des résultats :**

**Report en fonctionnement : + 128 085.83**

**Report en investissement : + 77 913.04**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Compte Administratif 2020 M14, Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, et n'assistant pas au vote de sa gestion, examine ce dernier, et après en avoir délibéré, adopte le CA tel que présenté et valide l'affectation des résultats.

##### **b) Budget eau et assainissement M49**

###### **M49- Opérations de l'exercice 2020**

\*Dépenses de fonctionnement : 138 062.62

\* Recettes de fonctionnement : 144 881.55

**Résultat de l'exercice : + 6 818.93**

Résultats reportés + 66 266.97

**Résultats de fonctionnement : + 73 085.90**

\*Dépenses d'investissement : 44 325.35

\*Recettes d'investissement : 81 724.94

**Résultat de l'exercice : + 37 399.59**

Résultats reportés : + 99 532.54

**Résultats d'investissement : + 136 932.13**

**Total Résultats 2020 + 210 018.03**

###### **Affectation des résultats :**

**Report en fonctionnement : + 73 085.90**

**Report en investissement : + 136 032.13**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Compte Administratif 2020 M14, Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, et n'assistant pas au vote de sa gestion, examine ce dernier, et après en avoir délibéré, adopte le CA tel que présenté et valide l'affectation des résultats.

En conclusion sur ce point finances, Monsieur FISCHER précise à l'assemblée que 2020 a été une année particulière : COVID-19, élections, ayant pour effet, de ne pas pouvoir se projeter sur des investissements.

La section d'investissement en M14 présente un solde positif qui permettra d'aborder les futurs investissements plus facilement.

**c) Orientations budgétaires pour l'année à venir : présentation des projets d'investissement :**

Les projets prévus pour 2021 sont limités considérant l'évolution Covid-19, Monsieur FISCHER Jean-Philippe propose d'inscrire au budget :

-les travaux relatifs à l'aménagement de l'aire de jeu

-les travaux concernant la sécurisation des entrées agglomération (1<sup>ère</sup> tranche)

-l'achat de la maison 13 Rue Auguste Montagné

-l'installation de l'école numérique rurale

Par ailleurs, l'adjoint aux finances précise qu'il sera possible de positionner, soit d'autres programmes, soit d'augmenter ceux inscrits en cours d'année par des délibérations de virement de crédit.

**4° Ecole : Madame Joëlle SOLER, 2<sup>ième</sup> Adjointe Ecoles :**

Il est proposé au Conseil Municipal de valider l'installation de matériel numérique pour les écoles Ecole Numérique Rurale.

Coût : **3 195.00 €** (incluant un scanner portable, un projecteur visualiseur). Cette enveloppe a été validée et une prise en charge à 50% sur présentation des factures sera appliquée. (le matériel a été commandé une partie chez Agence euro Conseil, fournisseur et agence qui assure la maintenance de l'informatique Mairie et Ecole, l'autre chez Manutan (prix plus intéressant pour le scanner portable et la visionneuse)

Projet validé par le Conseil Municipal.

**5) Travaux :**

a) Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner un projet d'implantation d'un hangar communal d'environ 600m<sup>2</sup> sur le site de l'ancien terrain de rugby (hangar avec toit photovoltaïque).

Ce hangar permettrait au service technique de la Mairie d'y entreposer le matériel ainsi que le tracto pelle au moment de son utilisation par la commune.

Par ailleurs, le local des chasseurs pourrait également y être transféré.

A ce jour il conviendra de se rapprocher de deux constructeurs habilités pour la construction de ce type de structure.

Par ailleurs, il faudra également voir ENEDIS pour un raccordement sur du 20 000 volts.

En conclusion, les informations sur l'avancement de l'étude de ce projet seront données à la prochaine séance de l'assemblée.

**b) Projet mise en sécurité des entrées du village : nouveau plan de financement :**

Le plan de financement initial pour ce projet (130 000.00 € HT) était basé sur :

15 % région, 25 % Etat, 25 % Département, il est proposé de faire un nouveau plan de financement : soit : 20 % Région, 30 % Etat , 30 % Département. **Soit : 80% du montant HT**

Proposition validée par le Conseil Municipal.

**6) Acquisition maison 13 Rue Auguste Montagné :**

Lecture de la délibération qui concrétise l'acquisition de ce bien et autorisant le Maire à signer les actes s'y rapportant (cf Réunion du CM du 21.01.2021)

Liquidation judiciaire : 5000.00 €, dossier à ce jour en l'Etude de Maître RAPPINAT à NARBONNE.

L'acte définitif sera validé en l'Etude de SCP BROUSSE à FABREZAN.

**7) Terrain cimetière :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner un projet de cession de parcelles (A 32 et 31) appartenant à des particuliers pour aménager et agrandir plus tard le cimetière.

A ce jour, le propriétaire de la parcelle A 31 a demandé l'évaluation de son terrain au service des domaines, le propriétaire de la parcelle A32, envisage de céder la totalité de sa parcelle et, en contre partie bénéficiaire d'une concession perpétuelle (m<sup>2</sup> cédés à déterminer).

Une fois les éléments demandés réceptionnés, l'information sera donnée à l'assemblée pour avis définitif.

#### **8) Location bureau espace MONTAGUT :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, Madame CASTERA, Société EARL VIGNOBLE VIALADE, a loué un bureau d'environ 14m<sup>2</sup> dans les locaux de l'espace MONTAGUT (loyer 150.00 €/mensuels). Il est également indiqué que cette locataire a versé 150.00 € de caution.

#### **9) Animations / Festivités :**

Proposition de projection de films en plein air cet été avec l'association CINEMAUDE.

Madame Géraldine DULARY, Adjointe déléguée aux associations indique à l'assemblée qu'il peut être loué des films à projeter pour 1 500.00 € le film sous l'égide de CINEMAUDE.

Le Conseil Municipal examine cette proposition et y est favorable : projeter deux films durant l'été serait une bonne solution, par exemple 1 en juillet, 1 en août.

En ce qui concerne le paiement, l'assemblée propose de voir si une association peut participer pour prendre en charge un film.

Informations complémentaires à venir.

#### **10) Questions diverses :**

a) Lecture d'un courrier d'un administré se plaignant des nuisances sonores émises par le garage

b) Lecture d'un autre courrier d'une personne indiquant que le panneau « cédez le passage » mis en place à l'intersection de la place du Languedoc lui obstrue la vue lorsqu'il se trouve à son domicile.

Monsieur le Maire précise que des réponses seront adressées à ces deux personnes.

c) l'achat d'un défibrillateur pour le foyer est obligatoire, coût : 2 094 €, il faudra également prévoir les frais de maintenance.

e) Nettoyage de la pinède suite à l'incendie de juillet 2018 : à ce jour les arbres ont été coupés sur 7 hectares.

f) Véhicule DANGEL : surveillance feux de forêt (mutualisé avec les communes de ST LAURENT, BOUTENAC, COUSTOUGES, FERRALS, LUC SUR ORBIEU/MONTSERET/ORNAISONS).

Prestation qui vient en supplément de la patrouille effectuée par l'Office National des Forêts, la personne qui en était chargée les autres années a cessé son activité.

Vu ces éléments, les communes citées ci-dessus doivent se concerter pour délibérer quant à la continuité de cette prestation (plus il y aura de communes, moins la prestation sera élevée).

Monsieur le Maire doit assister à une réunion des communes concernées le 30 mars pour décider de la suite donnée à cette surveillance de feux de forêt.

Le montant et les modalités d'organisation seront examinés à l'occasion de la prochaine séance du Conseil Municipal.